

Les moulins cévenols

Daniel Travier

Conférence donnée le 18 mai 2013 à Notre-Dame de la Rouvière
Rencontres «À l'écoute du patrimoine rural - les Moulins»
Journées européennes des moulins

Introduction

Tous les randonneurs aperçoivent fréquemment des moulins, ou plus exactement ce qu'il en reste. Souvent ce n'est que la légende des cartes d'Etat-major qui permet de les identifier comme tels. Les moulins constituent en Cévennes un patrimoine important, mais la mémoire en est aujourd'hui fort diluée. C'est cette mémoire que nous allons tenter d'aviver ce soir.

Etymologiquement, le vocable moulin issu du latin *molinum* qui trouve son origine dans *mola*, la meule, désigne un appareil servant à réduire les grains de céréales en farine. Par extension c'est aussi le bâtiment qui abrite cet appareil. Comme toute machine le moulin fonctionne grâce à un moteur adapté à une source d'énergie, ce peut être l'effort physique de l'homme ou de l'animal mais aussi l'énergie du vent, l'énergie hydraulique, thermique, électrique...

Le besoin de réduire les céréales en farine est universel dans le temps et l'espace, au moins depuis que l'homme a commencé à cultiver. Depuis ce moment là il n'est pas une société qui ait échappé à ce besoin. Autant dire que le moulin n'est pas spécifiquement cévenol. Cependant en Cévennes comme ailleurs, le moulin s'est adapté à un territoire, ainsi s'est développée une culture du moulin singulière paramétrée par la nature physique de l'espace, par son histoire et son économie, par des techniques, par la langue etc.

Comme ailleurs, cette culture cévenole du moulin tend à disparaître consécutivement à la cessation de l'activité meunière. L'essentiel des moulins cévenols ne subsiste qu'à l'état de ruines voire de simples traces qui s'estompent chaque jour un peu plus. Leur interprétation n'est possible que grâce à une lecture quasi archéologique. Quant au vocabulaire propre à cette activité comment aurait-il pu survivre à l'abandon du métier et de sa langue originelle ?

Responsable du Musée des vallées cévenoles et administrateur du Parc national des Cévennes plus particulièrement préoccupé par les questions de patrimoine culturel et architectural, j'ai été amené à m'intéresser aux moulins et notamment aux moulins hydrauliques dont les témoignages matériels sont si nombreux sur le cours de nos ruisseaux. J'ai conduit ces recherches autour de trois types de sources :

1°) Les publications anciennes et les archives pour l'aspect historique
2°) Les enquêtes orales sur le terrain auprès des derniers meuniers ou de leur famille pour le côté technique, les savoir faire et la mémoire.

3°) Un dépouillement systématique des plus anciens dictionnaires occitans, notamment celui de l'abbé Boissier de Sauvages remontant au milieu du XVIII^e siècle et inscrit dans un champ territorial recoupant bien l'acception actuelle des Cévennes.

Nous aborderons notre sujet par des généralités historiques et techniques, puis nous porterons un regard plus pointu sur le type de moulin le plus répandu en Cévennes, des basses vallées au Mont Lozère.

A- Le moulin à eau : histoire et technique

Des origines de la mouture.

La nécessité de transformer le grain en farine pour mieux l'apprêter est apparue dans l'histoire de l'humanité quand l'homme, à l'époque néolithique, est passé des activités de cueillette, de chasse

et de pêche à des activités d'élevage et de production agricole. Deux techniques ont été mises en œuvre pour cette opération ; l'une concasse les grains dans une cuve avec un percuteur, l'autre consiste à les moulin, c'est-à-dire à les écraser entre deux surfaces dures dont l'une est en mouvement par rapport à l'autre. La première technique est encore en usage dans certaines sociétés d'Afrique ou d'Asie. Il semble qu'elle ait été abandonnée assez tôt dans nos contrées pour la réduction du grain en farine. Néanmoins le principe associant mortiers et pilons, réservés à d'autres usages domestiques en cuisine ou professionnels comme l'apothicairerie, a survécu.

La technique par écrasement utilisait au néolithique une surface fixe dite dormante réalisée en pierre dure, souvent extraite du lit de la rivière, sur laquelle on roulait à deux mains un broyeur ou molette confectionné à partir d'un autre galet de forme allongée et de section à peu près circulaire. A la longue l'usure de la partie dormante creusait sa surface dans sa partie centrale. On peut voir ce type d'objets dans toutes les collections de préhistoire des musées spécialisés, et pour les Cévennes en particulier dans le Musée du Cévenol chez Numa Bastide à Pont Ravager en Vallées Françaises.

Avec le couple « méta-catillus » (*illustration 1*) très répandu chez les gallo-romains, le mouvement de la pierre mobile devient circulaire. On trouve des instruments à usage domestique d'un diamètre de 35 à 40 cm, d'autres à caractère plus professionnel pouvant atteindre 70 à 80cm de diamètre. Ces meules étaient réalisées en roche dure. Dans nos contrées il s'agit le plus souvent de roches volcaniques provenant des carrières et tailleries quasi industrielles d'Agde qui en exportait par mer mais en fournissait aussi à l'arrière pays de montagne. Nous en avons retrouvé tant dans les basses que hautes Cévennes.

La meule gisante appelée « méta » présentait une surface supérieure conique de faible hauteur à laquelle correspondait la surface inférieure de la meule courante désignée sous le nom de « catillus ». Cette meule présente une dépression supérieure servant de trémie pour le grain. La farine formée glissait par gravité entre les deux meules et se répandait en périphérie.

Les ustensiles domestiques étaient actionnés manuellement tandis que les professionnels utilisaient l'énergie animale ou des esclaves. Un monument funéraire de Narbonne montre de manière schématique un de ces moulins entraîné par un cheval.

L'usage des moulins domestiques à bras a perduré longtemps sans grande évolution. La meule dormante évolua cependant vers une forme ne laissant couler la farine qu'en un seul point. Des modèles proches étaient encore fabriqués et utilisés au XIX^e sous le nom de moulin à sel pour réduire le gros sel. Il s'en fabriquait en fraidronite dans les vallées Borgne et Française et dans les communes de Moulezan et de Montagnac en calcaire de Lens.

Les moulins à traction animale se sont maintenus pour des travaux peu consommateurs d'énergie et éloignés des cours d'eau comme ceux destinés à pulvériser l'argile séchée dans les tuileries et les poteries ou ceux écrasant les olives. On peut citer en exemple le moulin à huile troglodytique de Maguielles situé entre St-Paul-Lacoste et Carnoulès, installé dans une grande excavation naturelle d'une falaise dolomitique, loin du ruisseau mais au centre d'une grande zone productive en olive.

De l'utilisation de l'énergie hydraulique pour actionner les moulins.

Le moulin à eau est vraisemblablement apparu en Orient méditerranéen au premier siècle avant notre ère. Vitruve le décrit à cette époque, le désignant encore sous son nom grec de *hydralète*. Son développement restera longtemps très limité à l'exception de quelques sites remarquables comme la spectaculaire meunerie gallo-romaine de Barbegal près d'Arles « *avec ses deux séries de huit roues hydrauliques chacune, actionnant globalement 32 moulins avec une production de 28 tonnes de farine en 24h* ».

Une des toutes premières mentions régionale est sans doute celle du cartulaire d'Aniane datant d'avant 821 et située à St-Hilaire-de-Brethmas, domaine au voisinage du castrum d'Anduze, dans le district de Nîmes. « *...avec ses terres cultivées et incultes, avec ses vignes et arbres qui y sont complantés, avec ses prés, pâturages, bois, garrigues, avec ses aires d'implantation de moulins et les moulins eux-mêmes, eaux stagnantes et courantes, avec toutes ses dépendances et ce qui est adjoint* ».

La première figuration en domaine languedocien est une stèle de St-Guilhem-le-Désert. C'est la stèle funéraire de Bernard de Mèze qui fut abbé de Gellone de 1170 à 1189.

D'invention antique le moulin à eau est médiéval pour son développement. En effet, la nécessité sociale à l'époque romaine, où la main d'œuvre servile abondait, ne justifiait en rien les coûts élevés de construction de ces machines. Ce n'est qu'à la fin de l'Empire que cette nécessité émerge pour s'affirmer aux XI^e et XII^e siècles, sans pour autant que sa victoire soit totale partout.

Rappelons enfin que le développement médiéval de l'usage de la roue hydraulique pour actionner les moulins à farine ne s'est pas limité à cette seule activité, mais en a gagné bien d'autres. En premier lieu celles fonctionnant grâce à un mouvement circulaire continu comme les moulins à huile et plus tardivement les moulins à tan, la coutellerie, les tourneries industrielles sur bois, de façon plus rurale le décorticage des châtaignes et enfin le travail de la soie. Dans les vallées de l'Arre et de l'Hérault bon nombre d'ateliers de moulinage se sont installés sur un ancien site de moulin à céréales. L'emploi de la came, découverte antique dont l'essor réel, à l'image de la roue hydraulique et pour les mêmes raisons, n'est que médiéval, a permis la transformation du mouvement circulaire en mouvement linéaire de va-et-vient, le retour étant assuré par la masse de l'outil, un ressort ou un contrepoids. Les applications ont été nombreuses et variées.

- Dans la métallurgie, pour actionner les souffleries constituées d'énormes soufflets nommés *bolzas* et les marteaux, à l'origine du vocable et toponyme « martinet », servant à broyer le minerai ou à battre les lingots de métal.
- Il y a aussi le foulage des draps dans les très nombreux moulins « foulons », « *massiers* », « *paraires* », « *paradis* », « *paradors* » ou encore « *batanaires* » du *batan* nom occitan des maillets foulant le drap dans les cuves.
- On peut évoquer enfin des applications dans la scierie, les moulins à papier...

Le médiéviste Jean Pellet écrivait : « *Dès les plus anciens actes dont je dispose, je puis dire qu'il est question de moulins au sens large dans les vallées cévenoles* ». Pour Génolhac par exemple la plus ancienne mention qu'il relève est une transaction de 1199 entre l'évêque d'Uzès et les Bermond d'Anduze. Jean Pellet évoque un « moulin de resse » dans la région de Génolhac en 1448, un autre à Ponteil en 1449. Pour les martinets, Jean Dautun précise que les textes en font état au XV^e siècle. Au XVI^e siècle les statistiques se généralisent. A Génolhac en 1515, sur 12 moulins, 3 étaient drapiers. A Aulas en 1550 on dénombrait 17 moulins dont 9 « bladiers » ou à farine, 6 « massiers » ou foulons et 2 « oliers » c'est-à-dire à huile. Petite précision, l'adjectif *bladièr* vient de *bla* qui en occitan peut désigner le blé froment mais aussi les céréales en général. Le moulin *bladièr* est un moulin à farine servant à moudre aussi bien le seigle que le froment ou d'autres variétés de céréales.

Les Cévennes sont bien équipées en moulins de toute sorte. En 1550, dans le diocèse de Nîmes (dont le diocèse d'Alès n'a pas encore été détaché) la partie cévenole identifiée par la châtaigneraie qui contient moins du quart des villages (43 sur 179) possède en revanche le tiers des moulins recensés : 137 sur 397.

Au Moyen-Âge la construction d'un moulin est un investissement important que seuls les seigneurs et les communautés religieuses pouvaient financer. C'était par ailleurs une source de revenu importante. En effet dans le système féodal les cours d'eau navigables appartenaient au domaine royal, les non navigables étaient la propriété du seigneur haut justicier qui en contrôlait la gestion et n'accordait la faculté d'en dévier une partie pour l'irrigation ou pour un moulin, que par un acte de cession moyennant une rente annuelle perpétuelle. En outre, en certains lieux la banalité se traduisait par des prélèvements substantiels sur les usagers. Il s'agit d'une pratique féodale consistant à obliger les populations à utiliser les équipements du seigneur suzerain : moulin, four, pressoir..., en payant une redevance spécifique en plus du coût de la façon. Dans le cas du moulin banal, c'était le droit de mouture payé en nature (en grain) ou au moyen de méreaux de plomb qu'il fallait initialement acquérir au seigneur. Ces méreaux de moulin représentent des roues hydrauliques ou des meules.

Le plus souvent le seigneur ne percevait pas lui-même les recettes de la banalité. Il affermais cette charge à un fermier en échange d'une somme fixée annuellement. Toutefois la pression féodale et la règle de banalité des moulins, comme des fours à cuire, extrêmement rigoureuse dans les régions du nord de la Loire, furent diversement appliquées dans le temps et l'espace occitan, tout particulièrement en Cévennes, réputées pour leur féodalité éclatée. Ne disait-on pas que *les seigneurs cévenols étaient trois dans un œuf : Monsieur du Blanc, Monsieur du Jaune et Monsieur de la Coquille*. Certaines communautés d'habitants bénéficièrent très tôt de chartes qui allégeaient la pression féodale. Ainsi la charte d'Alès de 1200 précise pour ce qui nous concerne : « *Que chacun soit libre de moudre et de cuire où et quand il voudra, sans l'opposition des baillis, des seigneurs ni de qui que ce soit* ». Des dispositions semblables figurent dans la charte d'Anduze de 1217. Dans un autre secteur, en terre d'Hierle et plus précisément dans la paroisse d'Aulas, le baron d'Hierle, Guillaume d'Anduze, qui avait de pressants besoins d'argent, en 1275, accorda aux habitants d'importantes franchises moyennant le versement de 600 livres tournois. Ces franchises furent énumérées et confirmées en 1361. On peut y lire : « *Les habitants d'Aulas et leurs prédécesseurs sont en possession et l'ont toujours été jusqu'à présent, de faire moulins et fours dans leurs terres et possessions et de dériver les eaux de ruisseaux soit pour arroser leurs possessions ou pour faire des moulins sans l'autorité du seigneur* ».

En d'autres lieux, en revanche, les seigneurs conservèrent leurs prérogatives plus longtemps. Achille Bardon donne l'exemple de Guillaume Petit, boulanger d'Alès, qui ayant obtenu du seigneur de Porte une prise d'eau dans le Gardon au territoire de St-Michel-de-Dèze pour établir un martinet, se retrouve avec le notaire le 3 septembre 1487 sur les lieux afin choisir le point précis où il construira le barrage dans les limites que lui a données le seigneur. Arrivé au mas de Grosse Rouvière, jugeant l'emplacement favorable Petit marche pieds nus dans l'eau et marque l'emplacement d'un amas de pierres.

Il va sans dire que l'exploitation des droits d'eau liés aux moulins comme à l'irrigation a engendré une multitude de contestations et procès. Pour en terminer avec cet aspect des choses, signalons qu'en cas de sécheresse, ce sont les moulins bladiers qui restent prioritaires. Ainsi à St-Hippolyte-du-Fort, une réglementation en date de 1732 indique que les prés ne seront plus arrosés après la coupe du regain et que les industriels de la laine auront l'eau dans leurs moulins foulons, seulement si la ville est approvisionnée en farine, le Conseil pouvant faire mettre les scellés sur les moulins *paradors* pour les immobiliser. Cette situation provoqua le vif mécontentement des industriels incapables de tenir leurs engagements pour la foire de Beaucaire du 22 juillet. Ils proposèrent sans succès de faire moudre le grain à Ganges. En 1767 à St-Jean-de-Gardonnenque le conseil décida : « *... les habitants qui sont sur le bord de la rivière de Gardon et des ruisseaux, qui ont des prises d'eau, sources ou réservoirs, devront les laisser couler le long de la rivière et des ruisseaux pour qu'elles puissent aller jusqu'aux dits moulins* ». Il s'agissait des 4 moulins bladiers installés sur le Gardon.

La roue hydraulique, *lo rodet* occitan, verticale ou horizontale ?

Le principe du moulin à eau consiste à utiliser le courant naturel d'un cours d'eau ou d'un canal dérivé ou d'une chute d'eau provoquée pour actionner une roue hydraulique qui transmet un mouvement circulaire à un axe. Cette roue ou *rodet* en occitan est le symbole du moulin comme nous l'avons vu avec les méreaux médiévaux. Elle a donné des toponymes tels Roudet et Rode, bien que pour ce dernier la prudence soit de mise, d'autres interprétations pouvant être avancées.

Il existe deux grandes familles de roues hydrauliques : les verticales à axe horizontal et les horizontales à axe vertical. Il est bien difficile de savoir quel est le dispositif antérieur à l'autre. La description de Vitruve du premier siècle av. JC concerne la roue verticale.

1- La roue verticale (illustration 2)

Vitruve en fait, a décrit la roue élévatrice d'eau semblable aux « meuses » de Ganges, et a expliqué qu'une roue identique, munie d'un renvoi à l'équerre, peut faire tourner une meule de

moulin. Il s'agit de la roue à aubes ou à alluchons, *alibres* en occitan dont les enfants s'inspirent pour construire les moulinets.

2- La roue horizontale

La roue horizontale est employée dans deux dispositifs différents.

2.1- Le moulin à cuve ou à « tonnelle » : *molin a tina*.

La roue motrice est installée dans une cuve cylindrique ouverte par le bas. Le canal d'arrivée d'eau débouche tangentiellement à cette cuve, juste au dessus de la roue. L'eau lancée contre la paroi cylindrique s'évacue dans un mouvement circulaire entraînant la roue. Ces moulins nécessitent un débit important et ont été installés sur les cours d'eau principaux. Nous n'avons pas repéré ce type de moulin sur le terrain mais seulement au travers des archives. Jean et David Baulx de Paussan, paroisse de Mialet ont donné à prix fait, en 1630, la restauration de leur moulin. Il s'agit du moulin situé au lieu dit aujourd'hui « Moulin de Baux », sur le gardon de Mialet en amont du Mas Soubeyran. L'ouvrage est ainsi décrit : « *accommoder le fondement de la crotte que l'inondation de l'eau de la rivière de Gardon avait ruiné, faire deux rodets, l'un au moulin bladier et l'autre au moulin à l'huile, deux tines aux dits moulins... et aussi du moulin drapier la roue et canal du dit moulin drapier et y employer les fustes et autres bois nécessaires celui que y était auparavant étant pourri...* ». Ce texte différencie bien par le vocabulaire la roue verticale du moulin foulon des roues horizontales placées en cuves des moulins bladier et olier. On pourrait citer aussi un autre prix fait, de 1628, relatif au moulin de Rabassarié de St-Jean-du-Gard qui décrit un moulin bladier à *tina* et un moulin drapier à roue verticale extérieure à la construction.

2.2- Le moulin à trompe ou à « tourille » : *lo molin a torilia*.

Boissier de Sauvages le définit ainsi : « *Petit moulin à farine que l'eau d'un ruisseau fait tourner et dont la roue horizontale qui porte les alluchons n'est point enfermée dans une tonnelle, comme celle des moulins à tonnelle de rivière* ». Ici la roue reçoit l'eau en chute d'une buse, trompe ou *passalis*. C'est le type de moulin le plus répandu dans le domaine cévenol.

Les Cévennes manquent de travaux précis permettant d'esquisser la répartition des moulins médiévaux en fonction du type de roue et d'en suivre l'évolution jusqu'aux temps modernes. Il semble qu'on puisse extrapoler les travaux menés sur l'Hérault voisin qui concluent que globalement la roue verticale correspondait aux régions de plaine, l'horizontale aux contrées montagneuses.

Aux temps modernes, nous trouvons des roues verticales en Cévennes seulement quand c'est techniquement indispensable pour les foulons, les martinets, les moulins à papier, les scies... Presque toujours les grands moulins de rivière ont plusieurs fonctions, au moins deux, « bladier » et « olier » ou « bladier » et drapier, souvent même les trois associant roues horizontales et roues verticales comme nous l'avons déjà évoqué. Si nous prenons l'exemple de St-Jean-du-Gard au XVII^e siècle les trois grands moulins proches du Gardon sont mixtes :

- celui de Cambonéral consiste en deux « bladières » et un moulin « paradou » ou foulon.
- celui de Rabassarié consiste en un triple moulin « bladier », un « grudoir » c'est-à-dire une meule à monder les céréales, et un foulon. Au XVIII^e siècle on y adjoindra un moulin « olier ».
- celui de la Bastide consiste en deux moulins « bladiers », un « grudoir », un foulon, un moulin « olier » et un moulin à « rusque » ou à tan. La *rusca* étant l'écorce de chêne vert que l'on pulvérisait afin de l'employer pour le tannage des cuirs.

La statistique impériale de 1809, analysée par Henri Poupé et Claude Rivals, permet une cartographie des moulins montrant une France coupée en deux. Au Nord prédomine la roue verticale, au Sud, dans ce qui correspond pratiquement au domaine occitan prédomine la roue horizontale. Il est tentant d'associer le choix d'une technique à un environnement culturel.

La Lozère comptait en 1809, 1268 moulins soit 1 pour 100 habitants seulement, répartis en 416 verticaux et 852 horizontaux. Le Gard comptait 777 moulins soit 1 pour 355 habitants, répartis en 234 verticaux et 453 horizontaux.

La quasi-exclusivité de la roue horizontale en Cévennes et la densité des moulins à trompe ne sont pas pour surprendre outre mesure.

- En effet ce dispositif à roue horizontale avec des meules en prise directe sur la roue hydraulique est moins coûteux.
- Les fortes dénivelées ne sont pas désavantageuses ; au contraire, elles facilitent un bon tirant d'eau. On a même pu les mettre à profit pour construire des moulins à deux et même trois niveaux, les moulins inférieurs récupérant l'eau à la sortie de la roue immédiatement supérieure. Signalons le moulin à deux niveaux de la Mouleyrette à Cognac qui vient d'être remarquablement restauré, ou celui du Poujol à Sanissac sur le Rieutord à trois niveaux.
- Ces moulins s'accommodent parfaitement de cours d'eaux à faibles débits ou à débits très irréguliers.
- Ces modestes moulins sont peu propices aux grandes meuneries, ils répondent en revanche parfaitement aux besoins de petites communautés.
- Bien adaptés à la géographie cévenole, ils correspondent sans doute également à l'affirmation d'une volonté d'individualisme et d'affranchissement particulièrement exacerbée en pays Cévenol.

B – Le moulin « bladier » à trompe, *lo molin a torilia*.

Comme nous l'avons déjà dit, le moulin « bladier » à trompe, *lo molin a torilia*, est le type le plus répandu en Cévennes. Dans toutes les vallées, y compris les plus petites, jusqu'au Mont Lozère il était partout et en grand nombre. Nous allons examiner plus précisément le fonctionnement de ce moulin.

Le moulin et son cours d'eau.

Ce type de moulin n'est jamais établi à même le cours d'eau mais sur une dérivation. Une prise dévie une partie de l'eau, acheminée par un canal vers un réservoir de stockage. C'est la vidange de ce dernier qui alimente le moulin situé en contrebas. L'eau est ensuite restituée au ruisseau. Si le débit de la prise est égal à celui de la vidange, le moulin peut tourner en continu. Ce n'est naturellement pas le cas de ceux alimentés par des ruisseaux à faible débit qui ne peuvent moudre que par éclusées ou *resclausada*, c'est-à-dire par vidanges successives de la réserve. La *resclausada* désigne aussi la contenance de la réserve. Quant au verbe *resclasuar* il signifie moudre par éclusée ou amasser l'eau pour un moulin fonctionnant par éclusée.

Dans le cas extrême de très faible débit, voire d'assèchement total du cours d'eau en période d'étiage, il faut attendre la pluie pour faire à nouveau tourner les moulins, d'où leur nom *d'escota se plau*. On dit d'un moulin qu'il *velha* quand il manque d'eau ou de blé.

L'aménagement hydraulique.

L'établissement d'un moulin nécessitait donc sur le ruisseau une prise d'eau ou *levada* assurée par un barrage ou *paissière* originellement fait de pieux et branchages entrelacés que l'on devait refaire chaque année. Très tôt, pour les moulins ces barrages furent maçonnés et portent aussi le nom de *resclausa*.

Le canal acheminant l'eau vers la réserve est le *besal* ou *besau* ou par altération *beal*. Boissier de Sauvages traduit aussi *boira* par bief ou canal de moulin mais dans ce cas, il s'agit sans doute des biefs sur lesquels sont installées les roues verticales.

En général une vanne ou *esclafidor* commande l'entrée du canal et permet une restitution immédiate de l'eau au ruisseau quand le moulin est au repos.

La réserve appartient à la famille des *gorgas*, mais dans le cas des moulins elle est généralement nommée *botada*. Elle n'a pas de forme précise mais s'adapte au terrain. Au droit de l'orifice de vidange de la réserve, quand le moulin travaille, il se forme à la surface de l'eau un remous à mouvement circulaire formant une dépression conique avec lequel les enfants jouaient en y faisant tourner des feuilles, des écorces ou de petits bouts de bois.

La roue hydraulique ou *rodet*.

Il en est de formes diverses.

- Les plus simples sont constituées d'un moyeu d'où rayonne des augets de bois appelés *culhièiras*. Le moyeu, assemblé à l'arbre de transmission par tenon et mortaise, a ses deux extrémités renforcées par des frettes de fer afin qu'il n'éclate pas sous la contrainte du couple qui lui est appliqué, surtout au démarrage. Pour les mêmes raisons les cuillers sont souvent solidarités par un cerclage extérieur formant jante.
- Sur le même principe on trouve des *rodets* en fonte ou en fer sortis de fonderies ou d'ateliers de construction métallique (illustration 3).
- D'autres peuvent être constitués d'alluchons, inclinés de manière à être perpendiculaires à la chute d'eau, solidarités à deux couronnes, l'extérieure formant jante.

Suivant les *rodets*, ces moulins développent une puissance de l'ordre de 4 à 7 chevaux et tournent à une vitesse de 80 à 120 t/mn.

La cròta ou « salle des machines ». (illustration 4)

C'est la cave voûtée de très faible hauteur, où tournent la ou les roues hydrauliques. Quand il s'agit d'une basse fosse le moulin est dit *gornier*. L'eau du réservoir s'engage dans « l'épanchoir » ou coursier d'amont appelé *martelièira*. Une vanne, le « lançoir » nommé *paleta*, commandé depuis la chambre des meules, libère l'eau qui par la trompe ou *passalis*, tombe avec force sur le *rodet* puis s'en retourne au cours d'eau par le déchargeoir, le radier, le coursier d'aval ou *bòrnha* en occitan. On dit aussi *fugida de molin*, littéralement fuite. Dans leur dictionnaire d'Hombres et Charvet signalent que le terme *bòrnha* peut s'appliquer aussi bien au déchargeoir qu'à la trompe que Boissier de Sauvages désigne sous le nom de *passalis*. Nous avons en effet trouvé plusieurs textes, des prix faits notamment, qui ne sont pas ambigus et qui décrivent la *bòrnha* comme une conduite de bois creusée dans un tronc d'arbre cerclé de fer amenant l'eau sur le *rodet*. Ouvrir la vanne, lancer le moulin se dit *esclafir*.

Le moyeux du *rodet* repose au moyen d'un pivot de fer ou *fus*, dans une crapaudine de bronze enchâssée dans une poutre, *lo banc*, dont une extrémité prend appui, l'autre étant maintenue par une tringle remontant en chambre des meules. Différents systèmes permettent d'élever ou d'abaisser le banc et donc de régler l'écartement entre les meules. Le plus ancien est un levier prenant appui sur une cheville la *messòrgua*, qui a souvent été remplacé par un dispositif fileté, le réglage se faisant au moyen d'un écrou. *Engorga* se dit d'un moulin submergé par trop d'eau ou ensablé.

Les charpentiers, car c'est cette profession qui était sollicitée pour l'aménagement ou la restauration des moulins, employaient divers bois pour tailler les éléments de la chambre des machines, bois qui variaient suivant la situation géographique : l'aulne très résistant dans l'eau, les chênes yeuses et le chêne blanc, le châtaignier, le sorbier ou l'alisier très dur pour les axes et les dents d'engrenages... Dans le Viganais Adrienne Durand-Tullou mentionne l'usage du sorbier pour les axes et le hêtre pour les augets, choix curieux si on considère sa faible capacité à résister en milieu humide. Pour la haute Lozère, Yves Pourcher quant à lui, signale l'emploi majoritaire du pin tant pour les axes que pour les augets.

La chambre des meules. (illustration 5)

La meule fixe, dite dormante ou *jaç de molin*, posée à bonne hauteur sur un tambour maçonné, est enchâssée dans *l'encastre*, composé de 4 poutres incurvées assemblées à mi-bois.

L'axe de fer, *lo pal* ou *paufer*, en prolongement de l'arbre de bois est centré dans l'oeillard de la meule géante par un boîtillon de bois dur : *boissa*, *boissesa* ou *boissèira*. L'anille ou *nadilha*, pièce de fer en double queue d'aronde, assujettie à l'axe de fer par emboîtement, assure la transmission du mouvement à la meule courante.

La meule courante est enfermée dans un coffre à section circulaire ou hexagonale, *l'arescle* ou *l'arisclé*. Sur ce coffre repose la trémie, *l'entremuèja*, par laquelle on approvisionne en blé qui coule dans un auget appelé *çaçola* suspendu à la trémie par deux cordelettes. Son inclinaison permet de régler la vitesse d'écoulement du blé dans l'oeillard de la meule courante. Cet auget se prolonge à l'avant par une sorte de bras à l'extrémité souvent sculptée en forme de tête de cheval, de chien, de béliet, voire humaine, qui tangente une came de forme variable assujettie à l'axe moteur et appelée en français cliquet ou babillard, en occitan *bacèla*, *barutel*, ou *taravel*. En mouvement, ce toc émet un bruit de crécelle, le « tic-tac » du moulin, qui permet au meunier de contrôler à l'oreille la vitesse de rotation. Par ailleurs ce toc transmet à l'auget un mouvement vibratoire facilitant l'écoulement du grain.

A l'avant de l'encastre, une hanche appelée *farinièr* ou *farairau*, assure l'écoulement de la mouture, *mòlta* ou *mòuta* dans un coffre nommé *pastièira de molin*. La *mòlta* peut désigner aussi la partie de mouture constituant le salaire du meunier, *lo moinièr* et non *molinièr* vocable qui désigne un ouvrier travaillant au moulinage de la soie.

La farine est mise en sac au moyen d'une pelle de bois taillée d'une seule pièce et pour bien la tasser on utilise un garrot, *l'ensacadoira*. Le proverbe *bla ensaca et farina mota* signifiant blé mis en sac et farine moulue, est souvent employé pour dire affaire conçue, chose conclue. *L'emplun*, par ailleurs, est la quantité de farine qu'on laisse entre les meules d'un moulin d'une mouture à l'autre.

L'action qui consiste à verser les premiers grains dans la trémie d'un moulin au repos se disait *engranar*. Les anciennes coutumes voulaient que la première personne arrivée au moulin, quel que fut son rang ou son état soit la première à moudre. Le proverbe : *lo primier qu'es al molin engrana* s'emploie pour signifier qu'en affaires la diligence facilite le succès. En revanche on disait *lo molin s'engrana* quand il manquait d'eau pour le faire tourner et que le grain s'y entassait. Expression qui s'emploie aussi à table pour signifier qu'on réclame à boire.

La meule, *mòla* ou *paissiera*.

Dans les vieux actes en français *mòla* est souvent traduit par mule. Ce n'est pas une coquille mais une faute de traduction que Boissier de Sauvages dénonce dans son dictionnaire expliquant qu'une mule est une pantoufle ou une bête de somme.

Les meules n'ont pas toutes les mêmes dimensions. Les plus anciennes sont de petites tailles de 90 à 130cm de Diamètre, tandis que les plus récentes peuvent atteindre 1,8 à 2m. Leur épaisseur varie avec l'usure. Elles sont monolithiques ou composées d'éléments, des secteurs circulaires, assemblés par un liant hydraulique et cerclés d'une ou deux bandes de fer.

Boissier de Sauvages précise qu'il y a deux qualités principales de meules de moulin : « *Les quentines qui sont des agrégats de gravier ou menu cailloutage, la plupart calcaire, et les meules françaises qu'on tire de Bourgogne ; celles-ci sont d'une pierre homogène, naturellement raboteuse et qui imite en quelques endroits l'agate, elle en a partout la dureté. Ces dernières servent ordinairement au-delà de cent ans en travaillant toute l'année. On ne les emploie que pour les moulins blancs ou ceux qui moudent que le beau blé. Les autres servent pour les moulins bruns* ». On distingue au XVIII^e siècle les moulins blancs réservés au froment qui fera le pain blanc et les moulins bruns affectés au seigle qui donnera le pain noir.

Il ne s'agit pas de faire ici l'inventaire de tous les lieux d'extraction des meules cévenoles, mais on peut en signaler quelques-uns. On taillait des meules de calcaire dans la vallée de l'Arre, de grès à Camprieu, mais aussi près de Lasalle, sur la Grande Paillère près d'Anduze où il en reste encore sur place d'inachevées. Une tradition locale raconte qu'on y en aurait taillé dans les dalles supérieures des dolmens. Les grès houillers de la région de La Grand'Combe ont donné d'excellentes meules. Les meules des petits moulins du Mont Lozère ont été taillées sur place dans le granit local. De la molasse

coquillée fut exploitée du côté de Sommière, ainsi que près de St-Quentin-la-Poterie. Ces meules de St-Quentin appelées « quentines » étaient les meules locales les plus réputées et étaient acheminées assez loin. Ainsi un prix fait de 1674 pour le moulin de Cambonéal à St-Jean-du-Gard prévoit la fourniture « *d'une meule de St-Quentin bonne et unie* ». L'importation des meules blanches attestée par Boissier de Sauvages est très ancienne et a perduré jusqu'à la disparition des moulins. La majorité des meules importées encore visibles dans les moulins cévenols provient de la Ferté-sous-Jouarre en Seine-et-Marne qui a eu produit annuellement jusqu'à 5000 meules monolithiques et 12000 meules composées.

Quelle que soit son origine l'acheminement d'une meule à un moulin cévenol perdu au fin fond d'un petit ruisseau et desservi seulement par un chemin muletier était une opération longue, difficile, mobilisant de nombreux bras. Les meules étaient roulées sur chant tirées par un ou plusieurs mulets au moyen d'une paire de palonnier, leur équilibre assuré par des hommes de chaque côté de la meule ; un axe suffisamment long permettait de la coincer inclinée si elle venait à se coucher.

Un bon entretien des meules était indispensable. Il fallait les piquer de 4 à 10 fois par an, suivant la quantité de travail fourni. Tous les 3 ou 4 ans il convenait de les retailler, d'y retracer les rainures excentrées qui facilitent l'écoulement et l'aération de la farine. Cette opération se nomme le rhabillage et emploie des pics, des pointes acérées qui se fixent sur des maillets de bois. Afin de s'assurer de la parfaite planéité de la surface rhabillée, le meunier y passait une taloche enduite de noir de fumée qui faisait apparaître les défauts en creux et en bosses. Il y a eu deux techniques pour dresser les meules à repiquer.

- Dans les moulins les plus anciens c'est un treuil manœuvré par levier ou volant qui servait à redresser les meules. Tous les inventaires anciens de moulins mentionnent ce tour avec sa corde, le levier et les coins de bois nécessaires à cette opération.
- Les moulins plus importants réaménagés au XIX^e siècle ont été équipés d'une grue tournante, moins pénible pour satisfaire aux mêmes exigences.

***Lo molin d'ase ou meule à monder.* (illustration 6)**

Il s'agit d'une meule tronconique qui roule à l'intérieur d'une cuve de bois, de pierre, maçonnée ou métallique. Ce moulin est parfois appelé *rule* ou *runle*, du nom même de cette meule qui n'est pas sans rappeler le rouleau servant à dépiquer les céréales sur l'aire et que l'on nomme *runladoira*. Cette meule travaillant en roulant et non en frottant, ne nécessite pas une très grande puissance, un animal y suffirait d'où son nom « moulin de l'âne ».

La fonction céréalière de ce moulin est de monder les grains : froment, épeautre, orge..., c'est-à-dire de les décortiquer, de les dépouiller de leur enveloppe sans les réduire en farine, même si quelques-uns se brisent un peu. On obtient ainsi le gruau ou *grudat*. Le nom ancien de ce moulin d'ailleurs, était *molin grudador* ou *molin grudaire* que l'on retrouve dans les actes sous la forme francisée de « moulin grudier ».

Le gruau préparé en soupe a été un aliment récurrent des Cévennes traditionnelles. Il est à l'origine d'une recette fort ancienne, qui au XVIII^e siècle était encore très prisée pour les repas festifs et considérée comme remontant à un temps immémorial. Ce plat appelé *caçola*, du nom de la grande terrine à 2 anses dans laquelle on le préparait, se cuisait au four et associait au gruau, du riz et du petit salé ou mieux, un saucisson de couennes.

Perpendiculaire à l'axe de la meule à gruau, tournant avec elle un peigne de bois ou de fer brassait les grains. Sans la meule ce râteau servait aussi pour décortiquer les châtaignes au sortir du séchoir. Evoquant les châtaignes on peut se demander si les Cévennes en ont, traditionnellement, moulu en grande quantité et panifié leur farine à l'instar d'autres régions comme la Corse. Ce pourrait être le sujet d'une autre causerie ou d'un débat. Tout d'abord il convient de dire que la farine de

châtaigne seule n'est pas panifiable car elle ne lève pas, il s'agit donc d'un mélange. Pour ma part j'ai relevé seulement deux mentions de mouture de châtaignes brisées, une en 1680 à Bussas, aujourd'hui commune de l'Estréchure, et une plus ambiguë à Mialet en 1780 et deux mentions de panification de mélange de farine de céréale et farine de châtaigne, l'une de Thomas Plater au XVI^e siècle à l'Espérou, l'autre en 1766 à Valleraugue. Ce dernier témoignage précisant que « *les habitants ne vivent presque que de châtaignes et en font même du pain en mêlant la farine de châtaigne avec celle du seigle* ». Il semble donc que comparativement à la consommation de châtaignes en soupe, le fameux *bajanat*, la panification soit relativement marginale. Les témoignages oraux relatifs à la fin du XIX^e, début XX^e siècle évoquent quelquefois de la farine de châtaigne exclusivement employée pour la nourriture des animaux. On a eu tendance ces dernières années à exagérer la production de farine de châtaigne et sa panification. Je pense pour ma part qu'il s'agit d'une mauvaise interprétation de témoignages tardifs et assez flous. Du type « on portait les châtaignes au moulin » et pour un néophyte que pouvait-on faire des châtaignes au moulin si non les moudre ? En fait, comme nous l'avons dit, on les décortiquait.